

**Audience solennelle de rentrée – 26 janvier 2026****Tribunal judiciaire de Paris****Discours de la procureure de Paris, Laure BECCUAU****(et ci-dessous : discours d'installation du PNACO – 19 janvier 2026)****SEUL LE PRONONCE FAIT FOI**

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, chers invités, à l'instant salués, je m'associe aux mots de bienvenue et de remerciements de monsieur le Président

Merci de cette fidélité à laquelle nous sommes très sensibles.

**Accueil du procureur national financier Pascal PRACHE**

Notre audience de ce jour se distingue incontestablement. Elle m'offre la joie de dire : bienvenue monsieur le procureur financier !

Vous succédez à Jean-François BOHNERT et je fais mien le portrait justement élogieux qui vient d'être dressé. Magistrat à l'engagement sans faille, d'une courtoisie constante et à la très haute compétence, il a conduit l'action du PNF dans l'excellence. Un seul défaut à signaler, oserai-je le dire ? un magistrat un peu trop polyglotte, peut-être, lors de nos audiences solennelles.

Cher Pascal PRACHE, la richesse de votre parcours a été retracée et vos très hautes qualités professionnelles et personnelles soulignées. Je peux personnellement attester, outre d'un sens de l'humour toujours présent, de la fluidité de nos échanges passés, autant de signes que se poursuivra une coopération facile et constructive entre nos parquets au bénéfice de notre objectif commun : lutter contre la délinquance économique et financière.

Toutes mes félicitations et tous mes vœux de succès personnels et professionnels dans vos nouvelles responsabilités, cher Pascal.

## Des chiffres sur l'activité du parquet de Paris en 2025

Chers tous, nos audiences de rentrée sont l'occasion de partages. Aujourd'hui, ce sont les axes forts des actions du parquet de PARIS que je veux partager.

Auparavant, quelques chiffres sur notre activité, au cours de l'année 2025. Une formule la résume : toujours plus.

Toujours plus de procédures traitées et un taux de réponse pénale en hausse,

Toujours plus d'appels téléphonique (plus de 156 500 appels toutes permanences de jour comprises),

Toujours plus de déferrals (plus de 19 000 présentations, toutes orientations confondues) ;

Toujours plus enfin de jugements exécutés (près de 33 000 en 2025, soit un stock désormais réduit à trois mois d'activité).

Toujours plus, aussi, de complexité, de gravité, et de sensibilité dans les procédures jugées par le tribunal correctionnel ;

Bien sûr, nous devrons progresser encore :

Car les procédures en attente au tribunal pour enfants nous confrontent des délais improbables, Car la tension perdure, vous l'avez dit, monsieur le président sur certains pans de notre audience. Au-delà des tensions évoquées, se rajoute une question : après les audiences dites « SWIFTAIR » et « REVISE », quand pourrons-nous fixer les très volumineux dossiers annoncés des pôles accident collectif et environnement ?

Progresser encore car la surpopulation carcérale demeure.

Les chiffres attestent de l'ampleur de nos actions et pourtant la tentation de l'attentisme nous guettait tant les repères qui sont les nôtres sont apparus remis en cause en cette année 2025 !

## Un appel au courage pour 2026

Quelle singulière année que cette année 2025 où notre état de droit semblait aux yeux de certains, comparable à un fétu de paille, à jeter au vent d'un revers de la main !

Quelle singulière année que cette année 2025 où réquisitions, plaidoiries, décisions de justice ont généré des propos sans nuance, des déchainements haineux à l'intensité jusqu'alors inconnue !

Face à ces propos et comportements décomplexés et furieux, nous aurions pu sombrer dans une sidération paralysante.

Sidération : cette notion nous est désormais familière dans l'analyse individualisée du traumatisme né de la violence, mais son prisme éclaire aussi notre capacité d'action collective, comme

nous le suggère la philosophe Cynthia FLEURY. En effet, la sidération quelle que soit sa cause, a pour conséquence une dynamique de la pensée cassée, une capacité de réaction dégradée et surtout une intérieurisation progressive de notre impuissance.

Alors, cette chercheuse relevant que « nous ne sommes jamais à l'abri des passions tristes », incite notre écosystème collectif à faire preuve de courage.

Faire preuve de courage.

C'est, défendre l'indépendance de l'autorité judiciaire dont le parquet est partie prenante, en dépit des soupçons liés à un statut toujours en attente de réforme.

Faire preuve de courage, c'est, pour le parquet, assumer son rôle central de protecteur de l'Etat de droit et des libertés fondamentales. C'est le premier axe de notre action.

## I - La protection de l'Etat de droit et des libertés fondamentales

- **Protéger l'Etat contre les ingérences**

Assumer ce rôle central, cela commence par la protection de l'Etat même.  
Le protéger d'abord contre les ingérences.

Dans une situation géopolitique mouvante, notre état démocratique, garant des libertés est devenu une cible privilégiée. La plaque parisienne s'est révélée le lieu central d'une guerre hybride renouvelée.

Bien sûr, le pôle des affaires militaires traitait déjà les sensibles procédures d'ingérence humaine (espionnage/trahison) et d'ingérence matérielle (sabotage, surveillance).

Bien sûr, **le monde cyber était déjà identifié comme le vecteur de déploiement de ces actions souterraines malveillantes** et la section J3 s'est immédiatement mobilisée : Qu'y a-t-il derrière le groupe criminel « no Name », revendiquant l'attaque de la Poste ? Quel est le mobile de cette manipulation avortée du système de navigation d'un ferry prêt au départ à Sète ? Autant de questions que nous avons su nous poser.

Mais, au cours des mois écoulés, s'est développée à haute intensité, **une nouvelle modalité de guerre hybride, l'attaque informationnelle** plus seulement par les mots, avec pour but de déstabiliser notre système de pensée, de fracturer notre cohésion nationale et de nous laisser démunis.

L'affaire récemment jugée dite « des mains rouges sur le mémorial de la SHOAH » l'a, pour la première fois, judiciairement révélée. Il s'agissait de susciter les clivages et les peurs.

Heureusement, rapidement, élus, médias, réponses judiciaires ont su écarter l'apparence falsifiée des faits.

Heureusement, conscient du danger, pouvoirs exécutif et législatif se sont accordés pour une évolution textuelle essentielle : la circonstance aggravante d'ingérence a été créée.

Notre volonté collective de lutte est ainsi affirmée et dans ce monde d'influence des esprits, ce n'est pas anodin.

Du fait de son expérience acquise, le parquet de PARIS est aujourd'hui désigné chef de fil de la lutte, sans négliger toutefois la compétence du PNAT, dans certains cas particuliers.

Alors, déjà, nous nous sommes organisés :

Restructuration de la section des libertés fondamentales afin de favoriser la révélation des faits.

**Création du pôle d'analyse et de coordination dit PAC « anti - ingérences ».** Les magistrats référents de toutes les sections compétentes sur cette thématique, s'y réuniront mensuellement pour définir les méthodes judiciaires de lutte, entraver ces manœuvres hostiles grâce aux outils juridiques désormais opérationnels.

Nous serons au rendez-vous de ce défi majeur.

- **Protéger les serviteurs de l'Etat de droit, en ouvrant la justice aux regards**

Protéger notre état de droit, c'est aussi le protéger, ainsi que ceux qui le servent loyalement, contre les esprits destructeurs.

Protéger les acteurs de la justice attaqués dans leurs fonctions

A cet égard, notre institution judiciaire mérite toutes les attentions.

Contre les auteurs d'infractions pénales avec pour cible l'ensemble de ceux qui participent à l'œuvre de justice, la réponse pénale est d'évidence : l'intransigeance.

Communiquer pour nous rendre compréhensibles, pour convaincre de notre engagement

Mais que faire contre les esprits destructeurs ? Ne pas se résigner bien sûr. Agir encore. **Expliquer toujours : communiquer pour nous rendre compréhensibles**, pour rassurer sur notre mobilisation en faveur de la sécurité de tous, pour convaincre de notre engagement sur les enjeux de demain : la santé publique, l'environnement, grâce aux deux pôles spécialisés du parquet de PARIS.

Cette communication doit aussi être celle de « la main tendue », démontrant que, de bonne foi, nous savons interroger notre propre fonctionnement.

De fait, au sein du parquet, **2 groupes de rencontres** existent déjà :

- le 1<sup>er</sup> nommé « **victimes de poursuites impossibles** » se veut le lieu où seront accompagnées les victimes lorsque le décès de l'auteur, l'abolition de son discernement ou la prescription interdisent le procès. PARIS AIDE AUX VICTIMES nous accompagne bien sûr dans cette démarche.

**- le second, baptisé « AVEC », s'empare du sujet de la victimisation secondaire.** Nous ne voulons plus que le parcours pénal soit cause d'une souffrance se rajoutant à la souffrance née des faits. A nos côtés, pour cette réflexion : PAV toujours, mais aussi la Préfecture de Police, le barreau, les Unités Médico Judiciaires, et bientôt : le siège.

-Un troisième groupe s'annonce déjà, il s'engagera sur le chemin de la justice restaurative.

Ces actions nous devrons les faire connaître.

Les mêmes esprits sceptiques ou destructeurs se plaisent aussi à instaurer des polémiques de mauvaise foi, peu leur important que celles-ci ne servent ni la manifestation de la vérité, ni les droits de chacun.

Etre présents auprès des citoyens / leur ouvrir nos portes

Il nous faut encore et toujours **ouvrir nos portes : immersions au sein des sections, accueil de stagiaires de tous horizons (277 stagiaires** ont découvert de l'intérieur le parquet en 2025). La justice se doit être une maison de verre sur la diversité de nos engagements.

Être aussi au plus près de nos concitoyens : les outils de ce rapprochement sont multiples : participations aux comités de sécurité et de prévention de la délinquance ; rencontres avec les élus, déplacements sur le terrain comme nous l'avons fait dans le secteur des HALLES, pour évaluer au plus près les résultats de notre cellule innovante de coordination judiciaire.

Alors, oui, c'est par une défense tous azimuts de ceux qui servent loyalement l'état de droit que nous le protégerons.

J'ai dit loyalement car, parallèlement, nos actions resteront sans faiblesse à l'égard de ceux qui, dans une dérive pénale, discréditent l'institution qu'ils doivent servir, institution alors fragilisée de l'intérieur.

Lutter pour des institutions irréprochables, pour la probité, contre la corruption, contre les violences illégitimes

Dois-je le réaffirmer ? la politique pénale de lutte **pour** la probité, **contre** la corruption en tous lieux qu'elle se déploie, **contre** les violences illégitimes des forces de sécurité intérieures se maintiendra, et peu importe les tempêtes médiatiques provoquées par cette résolution transformée en acte.

- **Protéger nos libertés fondamentales**

La protection de notre état de droit ne peut que s'accompagner évidemment de la protection de nos libertés fondamentales.

## Hommage à René Cassin, père de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre ».

Alors souvenons-nous : dans quelques semaines, sera commémoré le cinquantième anniversaire de la mort de René CASSIN. Souvenons-nous de cette figure, entrée au Panthéon. Prix Nobel de la PAIX, René CASSIN cumula tous les savoirs et tous les honneurs.

Blessé et devenu invalide lors de la première guerre mondiale, de confession juive, témoin impuissant des atrocités du régime nazi, il aurait pu devenir passif. Tel ne fut pas son choix.

Il est considéré comme le père de la déclaration universelle des droits de l'Homme, voici ce qu'il déclarait à ce sujet : « Notre déclaration se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles »<sup>1</sup>

Cette déclaration est largement inspirée de notre déclaration des droits de l'homme et du citoyen à la valeur constitutionnelle reconnue, il y a 55 ans déjà.

Alors, bien sûr, la protection de nos libertés fondamentales s'impose comme un devoir.

Je n'évoquerai que 4 d'entre elles qui doivent rester des phares, lorsque la tentation de l'obscurantisme semble s'installer.

## Liberté de penser

Liberté de penser, c'est sans doute la plus essentielle dans les périodes troublées.

Penser sans avoir son raisonnement altéré par des opérations de désinformation que l'on nomme aujourd'hui les fakes news, les deep fake.

Penser sans avoir son raisonnement altéré par des algorithmes faussés.

Les plateformes resteront questionnées sur leurs méthodes de fonctionnement, de régulation.

Un moyen cependant manque à notre action, la CJIP n'existe pas dans le domaine des infractions cyber. Je l'appelle de mes vœux.

## Liberté de vivre sa vie

Liberté de vivre sa vie dans ses choix d'aimer qui l'on veut, de croire ou pas, liberté d'accéder à ses droits quelle que soit son origine.

De cette liberté-là, les haineux des réseaux sociaux sont les adversaires farouches.

Les procédures engagées suite au cyberharcèlement dont ont été victimes Thomas Jolly, Barbara Butch, comme la procédure AYA NAKAMURA, comme les comparutions immédiates dans les dossiers où l'antisémitisme ou le racisme avaient surgi démontrent notre mobilisation sur tous ces fronts.

## Liberté d'expression

Liberté de s'exprimer, avec la haine pour limite.

Libre à chacun de penser que la terre est plate, que l'homme n'a pas marché sur la lune. En revanche, nul n'a le droit de dire que la solution finale est un mensonge, nul n'a le droit de glorifier les actes terroristes. Point d'intérêt général à ces propos-là.

Notre politique pénale de protection exprimée par la voie de poursuites inflexibles et du défèrement se poursuivra.

## Liberté d'aller et venir en toute sécurité

Liberté d'aller et venir en toute sécurité enfin car ce droit à la sécurité est aussi un droit fondamental, on l'oublie trop souvent.

Sur notre ressort parisien, nous avons incontestablement progressé : la baisse des cambriolages comme des vols avec violences se poursuit.

En revanche, les violences extrêmes perdurent. 2 chiffres : 82 homicides et 246 tentatives en 2025.

Les faire cesser n'est pas le moindre des défis qui reste à relever. Une politique pénale prioritaire de défèrement est la seule réponse. C'est celle de mon parquet.

## II – La protection des plus vulnérables contre ceux qui veulent imposer la loi du plus fort

Avec la défense de l'état de droit et des libertés fondamentales, un second axe détermine nos priorités : La protection des plus vulnérables et la lutte contre ceux qui veulent imposer la loi du plus fort.

- La protection des plus faibles

Au fil des années écoulées, où toujours cette politique pénale résolue se décline obstinément, la qualité de nos actions progresse.

Quelques exemples pour vous en convaincre.

### Les mineurs

*S'agissant des mineurs victimes de violences* : une très bonne nouvelle, bientôt, enfin, nous signerons un protocole expérimental avec l'APHP, la préfecture de Police, concrétisant la réalité sur la plaque parisienne de 3 unités pédiatriques de recueil de la parole de l'enfant et d'une salle d'audition au sein des UMJ de l'hôtel Dieu ;

*S'agissant des mineurs* qui se noient dans une dérive prostitutionnelle : la création d'une cellule de suivi individualisé est actée. Il s'agira de générer une synergie positive entre volet pénal, suivi éducatif et parcours de soins.

*S'agissant des violences intrafamiliales* : nos actions se poursuivent pour favoriser la révélation des faits : un nouveau protocole de signalement a été signé avec l'ordre des sages femmes ; demain, ce sera avec l'ordre des infirmiers.

## Les personnes vulnérables

*S'agissant des personnes âgées*, un « Comité de la maltraitance à l'encontre des personnes vulnérables » et une cellule de recueil des signalements sont désormais opérationnels.

*S'agissant des plus vulnérables* car en situation de précarité : les actions contre les marchands de sommeil se poursuivent, les CODAF se multiplient, les sections J2 et F2 sont toujours mobilisées car la défense de l'ordre public économique reste un objectif majeur. Les aides d'Etat doivent bénéficier à ceux pour qui elles ont été pensées et non alimenter des réseaux criminels.

Finalement nos ambitions se résument aisément : faire de notre justice, une justice accessible à tous, aller au-devant de ceux qui restaient jusqu'alors invisibles.

A cette fin, notre détermination est totale.

- **Faire triompher le droit sur la force, poursuivre la lutte contre la criminalité organisée**

Toute aussi absolue est notre volonté de faire triompher le droit sur la force.  
Derrière cette formule : notre combat contre la criminalité organisée.

Beaucoup a été dit déjà, il y a 8 jours, lors du passage de relai JUNALCO/PNACO.

Tout est résumé aussi dans deux documents que vous trouverez sur Linkedin,

- l'un consacré aux sections du parquet de PARIS,
- l'autre au bilan de **5 ans de lutte contre la criminalité organisée** au sein de la JIRS de Paris et de la JUNALCO.

Notre feuille de route est déjà tracée et mise en oeuvre :

- des « JIRS tours » auprès des juridictions du ressort de la JIRS de Paris, pour analyser l'état de la menace et définir collectivement une stratégie de riposte adaptée,
- Identification des cibles grâce au renseignement criminel,
- **Investigations dans le monde des rappeurs** ; au plus près des territoires où l'esprit mafieux a planté ses griffes par le contrôle des commerces de proximité ; par la gestion délétère d'un ordre public où le silence est roi ; par une solidarité économique organisée d'une contre-société ;
- **Entrave par des méthodes proactives reconduites** : au premier rang desquelles la saisie des avoirs criminels. Le 1 milliard 100 de J2 est connu mais il y a eu aussi la saisie de plus de 2 millions d'euros par la section F3, de plus de 65 millions d'euros par F2. Ces derniers exemples apportent la démonstration d'une lutte menée par toutes les divisions parisiennes et dans toutes les directions car nous nous intéressons aussi aux consommateurs de stupéfiants, aux profiteurs des victimes de traite des êtres humains.

Mais j'en suis certaine : nos réussites du passé annoncent nos succès de demain. Cette vision optimiste, je vous la dois, chers collègues du parquet. **Merci pour votre engagement loyal, votre sens de l'innovation.**

**Merci aussi à ceux qui à nos côtés ont permis les réussites** que j'ai déclinées : notre communauté judiciaire au sein de laquelle je salue greffiers et fonctionnaires, services d'enquête, secteurs associatifs, administrations et services partenaires.

Je souhaite à tous une excellente année 2026.

Elle sera dense et les défis seront de haute intensité.

Alors il nous faut un viatique pour notre collectif. Je vous propose cette réflexion de Georges Bernard SHAW : « Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi et il y a ceux qui imaginent les choses telles qu'elles pourraient être et se disent pourquoi pas ».

Ensemble, choisissons cette volonté du « pourquoi pas »

Monsieur le président, je requiers que soit déclarée close l'année 2025, ouverte l'année 2026, qu'il me soit donné acte de mes réquisitions et que du tout soit dressé procès-verbal.

### Audience d'installation du PNACO – 19 janvier 2026

Tribunal judiciaire de Paris

Discours de la procureure de Paris, Laure BECCUAU

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Monsieur le président,

Je m'associe pleinement aux mots de bienvenue que vous avez formulés à l'égard des nombreuses hautes personnalités et de toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation.

Cette audience solennelle a vocation à accueillir et présenter notre nouveau parquet national. Bienvenue parmi nous, madame la procureure anticriminalité organisée, bienvenue à votre équipe du PNACO : par cette formule, je ne peux traduire mieux nos bras ouverts !

## Présentation de Vanessa PERREE, procureure anti-criminalité organisée

Mesdames, messieurs, avant de céder la parole à notre nouvelle procureure, je ne résiste pas au plaisir de vous la présenter.

Madame la procureure, nous nous sommes rencontrées pour la première fois au sein du tribunal judiciaire de Lille. Nos parcours professionnels ont ensuite suivi leurs cours jusqu'à ce que j'aie le plaisir de vous retrouver à mon arrivée à la tête du parquet de Paris.

C'est en effet en septembre 2000 que vous débutez dans les fonctions de **substitut à Lille** à la section générale et des règlements puis à la section des mineurs. Au sein de votre toute première évaluation, est dit à votre sujet : « très compétente et disponible, c'est une magistrate unanimement appréciée ».

En 2003, vous rejoignez **la direction des Affaires criminelles et des grâces, au sein du bureau de lutte contre la criminalité organisée où vous êtes particulièrement chargée du terrorisme et de son financement ainsi que des atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation**. Il y est loué votre sens de l'organisation, disponibilité, rigueur de travail.

2006 : retour en juridiction comme **substitut au parquet de Paris, affectée à la section antiterroriste** vous échoient notamment les procédures Corse ou Basque. Les appréciations toutes entières louangeuses se poursuivent et mentionnent, au-delà des qualités déjà signalées, l'excellence des relations que vous entretenez avec tous, fondées sur une constante attention à autrui.

Puis votre carrière vous amène en outre-mer, côté siège. En 2011, nommée conseillère à la cour d'appel de Fort-de-France, vous assurez notamment **la présidence de la cour d'assises**. Cette fois encore votre réussite est totale.

2014 : vous devenez **substitut générale à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, puis inspectrice de la justice en 2018**. 2 parcours d'excellence encore qui permettent à vos supérieurs hiérarchiques de louer vos capacités d'adaptation et de vous prédire un accès aux plus hautes responsabilités.

En septembre 2020, vous retrouvez le parquet de Paris comme **procureure de la République adjointe et y dirigez successivement : la 4e division puis la 3e division JIRS/JUNALCO, dédiée à la criminalité organisée générale, financière et cybercriminelle**. Je vous retrouve alors et écrirai à mon tour : « Madame PERREE apporte sur tous les champs de compétence du parquet, la démonstration de ses très larges connaissances juridiques, de son sens de l'action publique, de son engagement, de sa détermination, de sa loyauté. Unanimement reconnue, elle est sans conteste une magistrate d'excellence, apte à toutes les fonctions de très hautes responsabilités, notamment de cheffe d'importants parquets »

En juin 2022, vous êtes appelée au **cabinet de la Première ministre Élisabeth Borne comme conseillère, cheffe du pôle justice**.

Le 1er janvier 2024, c'est la **direction générale de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC)**. Rien ne vous est étranger, c'est certain, sur la question de la confiscation des avoirs criminels.

Depuis 5 janvier 2026, vous voici procureure anticriminalité organisée, votre appétence et compétence en ce domaine vous y prédisposaient à l'évidence. En mon nom personnel et au nom du parquet de Paris, je vous souhaite tous les succès personnels et professionnels. Votre parcours riche

et diversifié augure de tous les succès aussi pour le nouveau parquet national et ses équipes que vous allez présenter.

## Création du Parquet national anti criminalité organisée

Ce parquet est né de la volonté unanime du législateur.

Cela signe à mes yeux, **la prise de conscience, enfin acquise, car si longtemps attendue, de la nécessité absolue de donner à la lutte contre la criminalité organisée, les moyens supplémentaires qui lui sont nécessaires face à l'ampleur du danger.**

Ces **moyens supplémentaires**, je les appelle de mes vœux aussi pour la JIRS de PARIS dont les effectifs doivent être consolidés car ils doivent être à la mesure de notre volonté d'apporter à nos concitoyens, les résultats attendus.

Lorsqu'il y a trois ans déjà, dans une **interview donnée à un grand quotidien national**, j'adoptais la formule « [la réalité dépasse la fiction](#) », je me voulais lanceuse d'alerte.

**L'affaire Amra** a malheureusement précipité la prise de conscience.

D'autres formules choc se sont depuis succédées pour sonner le tocsin : narco état, mafia.

**A ce jour : non, la France n'est pas un narco état, car les moyens de lutte se structurent peu à peu** ; non, il n'existe pas encore en France, des mafias endogènes semblables aux structures italiennes. Certes, certains groupes criminels s'autoproclament mafia. Cela n'a pas d'autre fin que de susciter la peur ou plus étonnamment, le ralliement.

Mais attention, qu'on ne s'y trompe pas, **cela ne veut pas dire que ces dangers ne nous guettent pas. Et la complexité n'est pas moins grande**, à l'heure des réseaux cryptés où les sicaires, de plus en plus souvent mineurs, se recrutent à l'envie pour une poignée d'euros ;

A l'aube de notre combat commun pour préserver la rectitude et la force de notre état de droit, ces dangers, permettez-moi de les dénoncer à nouveau.

## L'état de la criminalité organisée

La criminalité organisée déployée sur notre territoire est **semblable à l'hydre de Lerne**. Elle y répand un souffle fétide et malfaisant, parfois mortel.

Votre parquet national a initialement été pensé, madame la procureure, dans la vision proclamée de « sortir la France du piège du narcotrafic ». Certes, cet objectif premier s'impose mais la criminalité organisée n'est pas que cela. Telle l'hydre de LERNE, elle est polycéphale.

Elle se déploie en effet :

Dans le **narcotrafic**, c'est dit, avec pour produits phares, la cocaïne, le cannabis toujours présents, et, en constant développement, voici les drogues de synthèses, de plus en plus dangereuses. Une récente affaire JIRS de saisie de 207 kilos de méthamphétamine le démontre.

La criminalité organisée structure la **traite des êtres humains** : les réseaux de proxénétisme, l'exploitation des mineurs, le trafic de migrants ;

C'est aussi le **trafic de tabac** ;

Les **enlèvements dans le secteur des cryptomonnaies** ;

Le **trafic des biens culturels** provenant des zones de combat ;

Ce sont les **réseaux de blanchiment, les fraudes** par des structures à cette fin dédiées, aux subventions de l'état.

Telle l'hydre de LERNE, ces têtes multiples sont des têtes pensantes, adoptant, pour se régénérer sans cesse, les méthodes les plus diverses. En tous lieux, ces méthodes se concrétisent :

**La violence** tout d'abord : violence décomplexée, assumée sur la voie publique où les règlements de compte se déploient, y compris au risque de victimes collatérales ; violences plus insidieuses aussi jusque, si besoin, par la voie de menaces exercées sur les magistrats, les personnels pénitentiaires, les enquêteurs ;

**L'adaptabilité aussi** : adaptabilité des chemins des trafics (ainsi 2 nouvelles routes du cannabis ont été récemment repérées en provenance respectivement des Etats Unis et du Canada) ; adaptabilité des moyens : téléphonie cryptée, engins subaquatiques, darknet, drones ;

**La transversalité encore**. Entre réseaux criminels, la concurrence est loin d'être un dogme et toutes les alliances sont possibles si de cette union dépend un profit plus grand encore. Aujourd'hui se forment de véritables cartels français en lien direct avec la Colombie, ce qui constitue une nouvelle intensité de la menace.

**L'ambition corruptrice** comme méthode toujours : secteurs privés, administrations publiques, territoriales, monde judiciaire, élus ; tous sont concernés ;

**Masse financière considérable** évidemment : à l'origine de toutes les dominations, née des immenses profits générés par ces activités criminelles, profits que l'on évalue à hauteur de milliards mais les connaît-on vraiment ?

**Emprise internationale** enfin car les frontières ne constituent plus des limites pour nos adversaires mais des outils, outils de protection contre les interpellations, outils de protection contre les saisies ;

### **L'entrave, par l'action de la JUNALCO puis du PNACO, et des JIRS**

Au terme de cette énumération parcellaire, je n'ai pas forcé le trait. Vous le savez tous. Les **171 dossiers parisiens que nous avons transférés au PNACO** en apportent la preuve comme l'évocation des noms médiatiques attachés à certains d'entre eux : AMRA, DDPF, TRIDENT, KESSACI.

**Pareillement, les 156 dossiers à l'information judiciaire conservés à la JIRS pour la seule section J1 confirment cet état de la menace.**

Alors le combat évidemment, est herculéen.

Mais Hercule a su vaincre l'hydre de LERNE en l'arrachant de la grotte obscure où elle était tapie pour la soumettre à la lumière du jour et l'ayant ainsi affaiblie, la terrasser.

Pour vaincre, les stratégies de lutte sont déjà en œuvre, promues à la JUNALCO, ou nées au sein des JIRS. Nul doute que le PNACO pourra s'appuyer sur ces piliers solides existant et aura à son tour, des idées créatrices.

Puisque m'en est offerte l'opportunité, je souhaite ici **saluer l'ensemble des magistrats partis ou encore parquetiers parisiens qui se sont mobilisés, au sein de la JUNALCO, aux côtés des services d'enquête.**

- **La stratégie d'entrave, par notre adaptabilité et transversalité**

Dans cette lutte herculéenne, au sein de la division JIRS/JUNALCO, une stratégie l'a emporté : celle de **l'entrave**.

A nos côtés, les actions des services d'enquêtes spécialisés et celles du renseignement criminel ont été évidemment essentielles. Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, j'adresse à tous mes remerciements pour cette détermination collective.

Contre les violences exacerbées, quelle riposte ? **la recherche des commanditaires** bien sûr mais pas seulement.

Afin d'aller au-delà du seul décompte des morts par dizaines, au-delà du décompte des saisies par tonnes (20 tonnes de stupéfiants saisis tous produits confondus à J1 en 2025), nous avons entrepris une **démarche proactive : celle de cibler les objectifs, cibles de niveau national désormais pour le PNACO, cibles interrégionales pour les JIRS**.

Au sein de la JIRS de PARIS, partie de ces cibles est aujourd'hui repérée grâce au criblage opéré déjà par la police judiciaire de la préfecture de police. **Nos JIRS tours** notamment à Trappes, Nanterre, en Seine St-Denis, à Chartres, mais aussi à Mayotte ou la Réunion permettront de compléter ce tableau criminel, au contact des magistrats et des enquêteurs sur l'ensemble de notre ressort interrégional.

Contre l'adaptabilité et la transversalité des circuits et des vecteurs, **entraver c'est démontrer notre propre adaptabilité** : cette adaptabilité c'est l'abandon du travail en silo au profit de la symbiose. **C'est pourquoi, au parquet de PARIS, la symbiose est la norme entre tous.**

**C'est ainsi que les cryptomonnaies ont été tracées** ; que les plateformes criminelles ont été fermées : les dossiers Darkbank et Ledger sont particulièrement topiques à cet égard comme le dossier Canne à Sucre prochainement annoncé aux assises. C'est ainsi que les moyens de communication criminels ont été démantelés : le dossier prison break en est la démonstration.

**Contre le spectre de la corruption, notre PAC (pool d'analyse et de coordination)** confirme la nécessité de l'action en transversalité. Les procédures se multiplient et dans les dossiers de J1, ce sont hélas, principalement des agents publics qui se trouvent impliqués.

**Contre ces profits criminels considérables, les réponses ont été celles du recours à la présomption de blanchiment et aux saisies.** A ce jour, je peux ainsi révéler que sur un seul dossier, la section J1 a pu procéder à des saisies en numéraire de plus d'un million d'euros. Quant à la section J2 économique et financière, au titre de l'année 2025, le montant total des saisies qu'elle a pu réaliser s'élève à **plus d'un milliard d'euros dont 648 millions au titre la JUNALCO.**

Madame la procureure anticriminalité organisée, vous avez souhaité attirer un dossier JIRS initié sur ce sujet par cette même section J2. Cet intérêt est légitime car ce dossier s'annonce, dans le domaine des « blanchisseuses » tout aussi spectaculaire que ce fut Sky ECC dans le domaine de la téléphonie cryptée.

- **Un travail collectif, de toute la chaîne pénale et avec tous nos partenaires**

Enfin, contre les frontières devenues outils de la criminalité organisée, **la coopération internationale s'est effectivement imposée**, grâce aux liens construits, du Sahel à la Colombie, sans oublier évidemment EUROJUST et le MAOC, grâce aussi à l'action formidable des magistrats de liaison. Ainsi, plus aucune extradition n'est en cours à Dubaï, 5 sur 5 ont été obtenues. Nous attendons désormais la confirmation de saisies immobilières significatives.

Je n'ai parlé que parquet, c'était mon rôle. Mais je n'oublie pas combien nos réussites collectives ont été obtenues **grâce à l'engagement et la compétence des magistrats instructeurs, des JLD et le succès final, c'est notre capacité de juger et d'exécuter les peines prononcées.** Ce n'est pas le moindre des défis qui s'annoncent. C'est pourquoi, je me réjouis d'accueillir également 5 magistrats du siège.

**Les peines prononcées par la juridiction parisienne ont été à la hauteur des enjeux** : selon un calcul qui pourra apparaître singulier, je dois vous livrer le constat suivant : quatre des dernières audiences JIRS entre trafic de stupéfiants, de tabac, de migrants aux conséquences mortelles, traite des êtres humains aux fins de vols, se sont conclues par un total de 227 années d'emprisonnement prononcées et par la délivrance de 10 mandats d'arrêt.

Le suivi de ces détentions est essentiel. C'est pourquoi, **un GLTD « détention JIRS » est créé au sein du service de l'exécution des peines.**

- **La poursuite de la lutte contre la criminalité organisée à l'échelle de la JIRS de Paris**

Ainsi, madame la procureure nationale, vous l'avez compris, après vous avoir transmis le relai de la JUNALCO, **c'est avec une détermination intacte que les divisions criminalité organisées parisiennes s'engagent à vos côtés.**

Selon les stratégies déjà décrites et dans le périmètre territorial et de grande complexité qui est le nôtre, seront poursuivies **les investigations déjà amorcées dans les milieux de certains rappeurs parisiens**, utilisé toujours les leviers de **la présomption de blanchiment, les circuits courts et déclinées les opérations CODAF** contre les entreprises à l'objet social factice telles que les ongleries qui n'ont

d'ongleries que le nom, les salons de massage. Sous votre impulsion, madame la procureure générale, seront explorés les secteurs aéroportuaires.

La proximité de la lutte interrégionale sera aussi celle de la **détection des tentatives d'installation d'une contresociété dans les quartiers**. Fournitures scolaires, assistance aux personnes âgées par les groupes criminels, cela n'a rien d'anodin car là se manifeste la véritable pensée mafieuse. Ce n'est pas un hasard si le dossier Amine Kessaci naguère suivi à la JUNALCO, y avait été baptisé « prise de conscience ».

Mais j'arrête là le survol de ce programme parisien car c'est de la feuille de route et des ambitions du PNACO dont il doit être question.

Si nous accueillons ce PNACO dans des circonstances immobilières inachevées, le plein engagement du SAAJP a déjà su, dans un très court délai, équiper les surfaces identifiées. Ces opérations n'ont pas été sans conséquence pour le fonctionnement de certains services et il faut ici saluer la disponibilité des fonctionnaires concernés. Si le chemin de la pleine installation n'est pas achevé, nous parviendrons au bout de ce chemin.

Nous parviendrons aussi à poursuivre le chemin où des victoires ont été déjà été remportées et où d'autres s'annoncent.

Dans ce chemin combattant, permettez-moi de reprendre cette exhortation, de cet homme qui a su dire non, le Général de Gaulle : « **Soyons fermes, purs et fidèles ; au bout de nos peines, il y a la plus grande gloire du monde, celle de ceux qui n'ont pas cédé.** »

Alors vive la JIRS de PARIS, vive les JIRS, vive le PNACO !

\* \* \*

Monsieur le président, j'ai l'honneur de requérir qu'il soit acté de la présentation des magistrats du parquet national anticriminalité organisé et des magistrats du siège déjà installés, qu'il me soit donné acte de mes réquisitions, et que du tout soit dressé procès-verbal.